



## Comité de gestion - représentation des travailleurs indépendants

### **Arrêté royal du 8 mai 2014 fixant la composition du Comité de gestion de l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés à l'exception de la représentation des Communautés et de la Commission communautaire commune**

[BS 08.07.2014](#)

Suite à l'uniformisation des allocations familiales pour travailleurs salariés et travailleurs indépendants dans la LGAF, désormais, les organisations représentatives des classes moyennes sont aussi représentées au sein du Comité de gestion de FAMIFED.

Cet arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014.